

Numéros utiles

SAMU : 15

Pompiers : 18

Cabinet médical :
02 51 05 70 41

Gendarmerie
de La Roche-sur-Yon :
02 51 45 19 00



COMMUNE
La Chaize le vicomte
VENDEE

GUIDE

*Sentiers de randonnées
et circuits touristiques*



COMMUNE
La Chaize le vicomte
VENDEE

Mairie adresse : Rue des Noyers

Tél : 02 51 05 70 21 - Fax : 02 51 05 76 81

Courriel : mairie-la-chaize-le-vicomte@wanadoo.fr

Site : www.lachaizelevicomte.fr

Crédits photos : Photothèque de la Communauté de Communes du pays Yonnais, J. Auvinet,
Photo SyDEV 1999 © Jean Lesage.

Création & Impression : Imprimerie **Yonnaise**  85000 La Roche-sur-Yon • Tél. : 02 51 37 01 46 



Edito

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente la deuxième édition du guide des sentiers et des circuits de randonnées de La Chaize-le-Vicomte.

Tout d'abord, mes remerciements vont à toute l'équipe des baliseurs qui, depuis des années maintenant, assurent la signalétique et veillent au bon entretien de nos chemins de randonnée.

Mes remerciements vont également à tous ceux, qui au quotidien, empruntent ces chemins et se font les promoteurs de notre commune.

Cette nouvelle édition s'enrichit d'un nouveau circuit, le circuit « Cœur de Vendée ». Ce dernier est né de la situation géographique particulière de notre commune qui se trouve à l'épicentre du département de la Vendée.

Les jeunes du CME se sont saisis de cette situation et ont réfléchi à un aménagement particulier du point central (près des Services Techniques) et à un circuit pour le mettre en valeur.

Ce circuit vous permettra de partir à la découverte de notre commune en cheminant à travers les espaces emblématiques de La Chaize-le-Vicomte.

Chaque circuit, chaque sentier, est identifié par un code couleur, chaque circuit possédant également son propre QR Code.

Enfin, on peut signaler le nouveau format du livret, un format qui devrait faciliter la lisibilité des itinéraires.

A nouveau, je vous invite à partir à la découverte de notre commune, une commune riche de sa biodiversité, riche de son histoire.

Yannick David.
Maire de La Chaize-le-Vicomte

Types de balisages

Type de sentiers	GR®	GR® PAYS	PR®
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			

Grande Randonnée
 Grande Randonnée de Pays
 Promenade et Randonnée



Points de départs des sentiers



Le 4, sentier du Marronnier, part des Juraies

Tous les autres sentiers débutent Place du Champ-de-Foire, dans le centre bourg.

- Sentier du Noisetier..... p.6-7
- Sentier du Pinierp.10-13
- Sentier du Noyerp.14-17
- Sentier du Marronnier p.18-21
- Sentier du Prunelier..... p.22-25
- Circuit cœur de Vendée..... p.26-29
- Circuit le Tour du Bourg p.30-31
- Sentier « Sur les traces de la loutre » p.32-33
- Circuit Touristique du Vieux Bourg..... p.34-38



Sentier du Noisetier



Altitude minimale : 83 m

Altitude maximale : 93 m

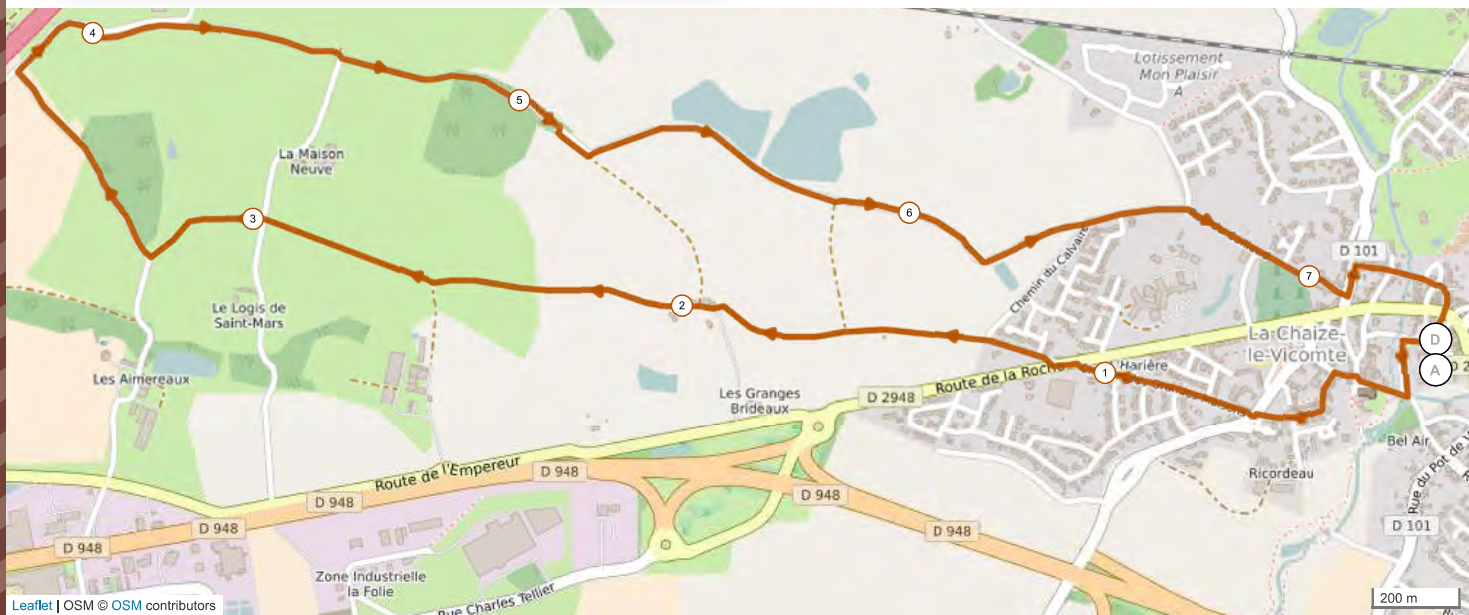
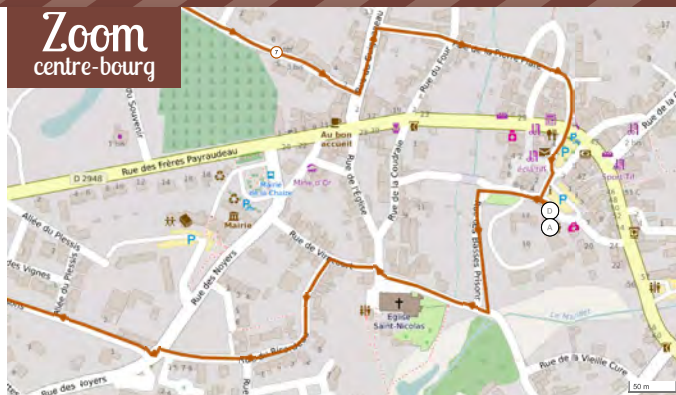
Dénivelé + : 28 m

Dénivelé - : 28 m

DISTANCE : 7,5 km

Passages humides en hiver.

Zoom
centre-bourg





Sentier du Noisetier

Couleur du balisage :
MARRON

Durée : 2h00

Longueur : 7,5 km

PASSAGE HUMIDE
EN HIVER

Départ

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE

Admirer les vieilles maisons :

- À l'angle de la place du Champ-de-Foire et de la place Saint-Jean, maison de 1537, de style gothique flamboyant, avec flammèches encadrant les fenêtres, têtes de personnages sur linteau et à l'angle de la maison.

- La maison Jeanneton date de 1825. Son toit en carène de navire inversée est couvert de tuiles en écailles. Elle est construite, à l'emplacement de l'église Saint-Jean démolie en 1821.

Descendre vers la rue des Basses-Prisons. Suivre les remparts du château des vicomtes de Thouars. A droite, aire de pique-nique dans les anciennes douves du château. Remonter le long de l'église Saint-Nicolas, **église romane du XI^{ème} siècle**, classée monument historique (se visite). Traverser la place Saint Nicolas et atteindre la rue de Virecourt. En se retournant,



belle perspective sur l'église.

Prendre à gauche la rue de Ricordeau, puis, au carrefour, en face, la rue des Grand'Maisons. Au bout, traverser la rue des Frères Payraudeau et prendre la rue des Aquarelles, puis le chemin direction des Granges-Brideaux. Descendre vers la vallée ombragée de la Riallée, ruisseau qui prend sa source un peu en amont.

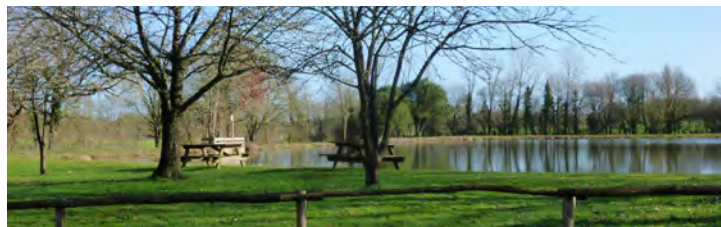
En poursuivant, on aperçoit sur la gauche les tours du **Logis de Saint-Mars**, ancienne demeure de la famille Payraudeau. Un petit aller/retour permet de bien voir le logis avec tours, corps de bâtiments et cour de ferme (privé).

Reprendre le chemin agréable et



bien ombragé qui descend vers un petit bois que vous longerez. Prendre à droite et suivre l'autoroute pour arriver au site de La Chapellière, village disparu sous l'autoroute. Les fouilles préalables à sa construction ont mis à jour **les vestiges d'un village gaulois**, daté du II^{ème} siècle avant J-C, et d'un site métallurgique de Haut Moyen Age, avec Bas-Fourneaux, daté du V^{ème} siècle de notre ère. La municipalité a acquis une maquette représentant le site.

Revenir en direction du bourg, longer le petit bois de La Bouchetière sur votre droite, puis l'**étang communal** sur votre gauche.



Prendre la rue du Caillaud. Au niveau du cimetière emprunter à gauche le sentier qui mène au « Point Central de la Vendée ». Revenir sur vos pas, reprendre la rue du Caillaud et longer le cimetière.

Au carrefour se diriger à gauche rue du Guignageau, puis à droite rue de la Pierre Plate ; remarquer quelques demeures anciennes.



Inscription sur le linteau d'une fenêtre à droite : «**La Mayzon du Gué...**».

Au bout, traverser la rue des Frères Payraudeau et rejoindre la place du Champ-de-Foire.



Sentier du Pinier

Altitude minimale : 85 m

Altitude maximale : 100 m

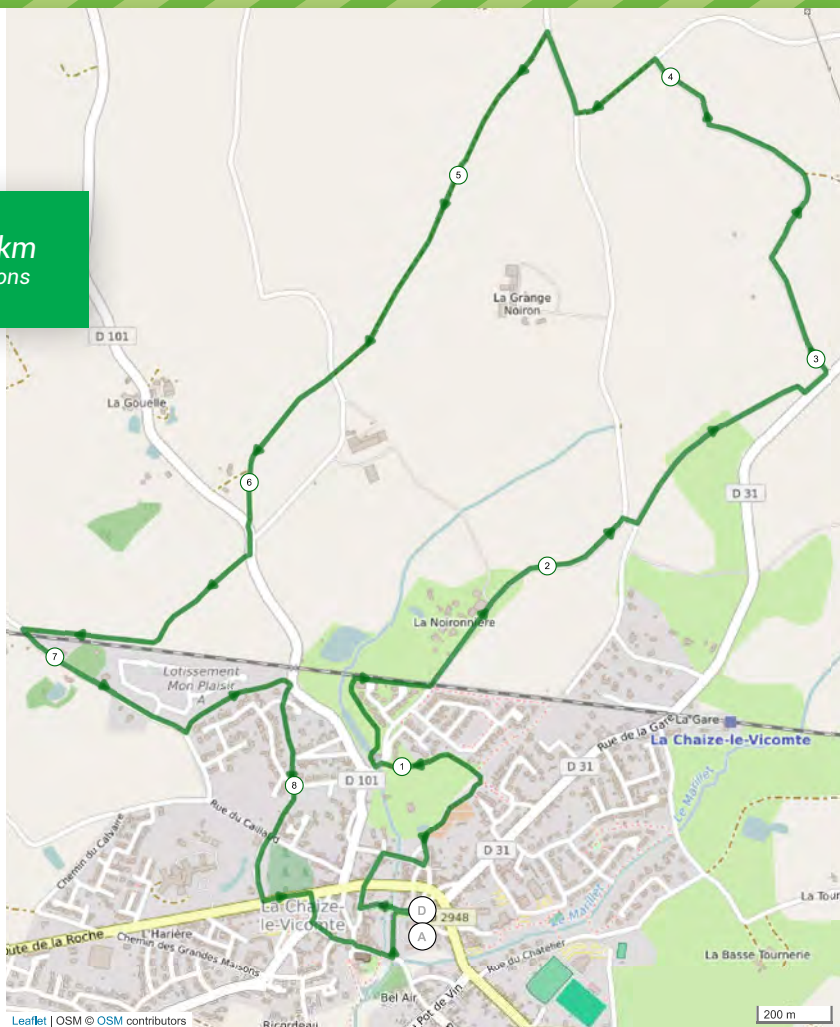
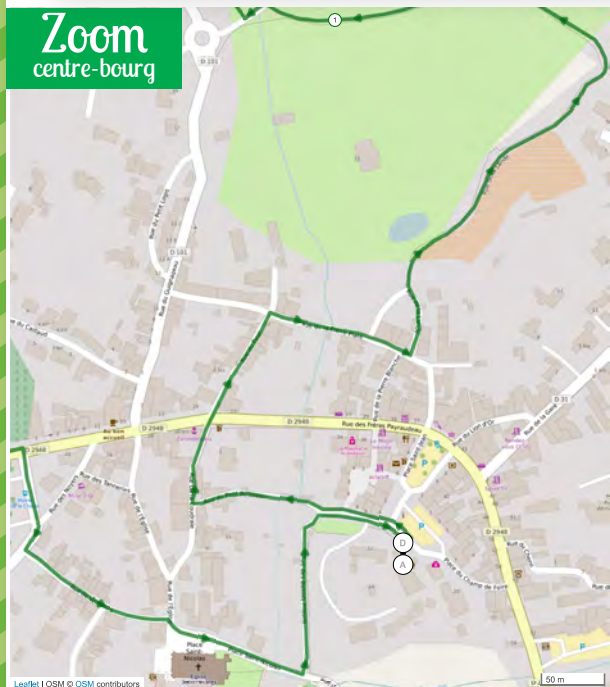
Dénivelé + : 36 m

Dénivelé - : 36 m

DISTANCE : 8,999 km

Praticable en toutes saisons

Zoom
centre-bourg





Sentier du Pinier

Couleur du balisage :
VERT FONCÉ

Durée : 2h30

Longueur : 9 km

PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS

Départ

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE

Admirer les vieilles maisons :

- A l'angle de la place du Champ-de-Foire et de la place Saint-Jean, maison de 1537, de style gothique flamboyant, avec **flammèches encadrant les fenêtres, têtes de personnages sur linteau et à l'angle de la maison.**

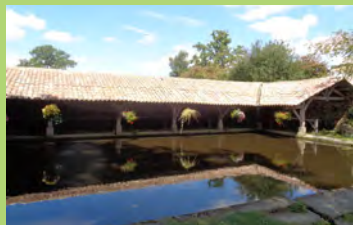


- La maison Jeanneton date de 1825. Son toit en carène de navire inversée est couvert de tuiles en écailles. Elle est construite, à l'emplacement de l'église Saint-Jean démolie en 1821.

Prendre la rue du Pont Boisseau puis à droite la rue de la Coudraie. Traverser la rue des Frères Payraudeau, en face descendre la rue du Four. A droite rue de la Pierre-Plate. Remarquer sur votre droite la maison du Gué sur Le

Lignageau et sur le linteau de la fenêtre, lire l'inscription: «La Maison du Gué faite en 1782».

Prendre à gauche la rue de la Lande puis le chemin de la lande qui longe les murs d'enceinte du château. Au carrefour, laisser à droite le chemin creux.



Poursuivre jusqu'au **lavoir communal**, construit en 1872. Il est alimenté par la source de l'Aumônerie à l'eau «miraculeuse». Contourner le lavoir en longeant le bassin d'orage puis la voie ferrée. Traverser la voie ferrée et rejoindre le village de La Noironnière.

Suivre la route. Au premier carrefour, prendre à droite puis de suite à gauche jusqu'à la route des Essarts. Juste avant

le carrefour, prendre à gauche, le chemin stabilisé. Suivre le chemin principal. Passer entre deux mares.

Au cours de votre promenade, vous apercevez, au loin, le château d'eau de La Ferrière.

Au carrefour prendre **le chemin à gauche bordé de chênes**. Au carrefour routier prendre la route, à droite, sur environ 200 m. Reprendre à gauche le chemin ombragé.



Arriver à la D101 (route de La Ferrière) emprunter la route, sur 50 m, en direction du bourg. Puis à droite, après 300m, longer la voie ferrée.

ATTENTION, LA TRAVERSÉE DE LA ROUTE DE LA FERRIÈRE EST DANGEREUSE.

Au passage à niveau, à gauche, direction centre bourg ; laisser à gauche le lotissement Mon Plaisir. Retrouver, un peu plus loin à votre gauche, **un chemin bordé de chênes limité par une chicane en bois en son entrée.**

Au niveau de la route, poursuivre le chemin arboré à votre droite. Traverser la rue de l'Armistice. Au milieu du chemin, à votre droite, le « Point central de la Vendée ». Rejoindre la rue du Caillaud.



Prendre en face la rue du Souvenir qui longe le cimetière. **Vue sur l'église romane du XI^{ème} siècle.** Arriver rue des Frères Payraudeau, prendre à gauche et continuer en longeant le mur du cimetière, puis traverser pour descendre en face la rue de la Dalle ; rue de Virecourt à gauche. Place saint Nicolas, rejoindre la place du Champ-de-Foire par **la rue des Basses Prisons.**





Sentier du Noyer



Altitude minimale : 59 m

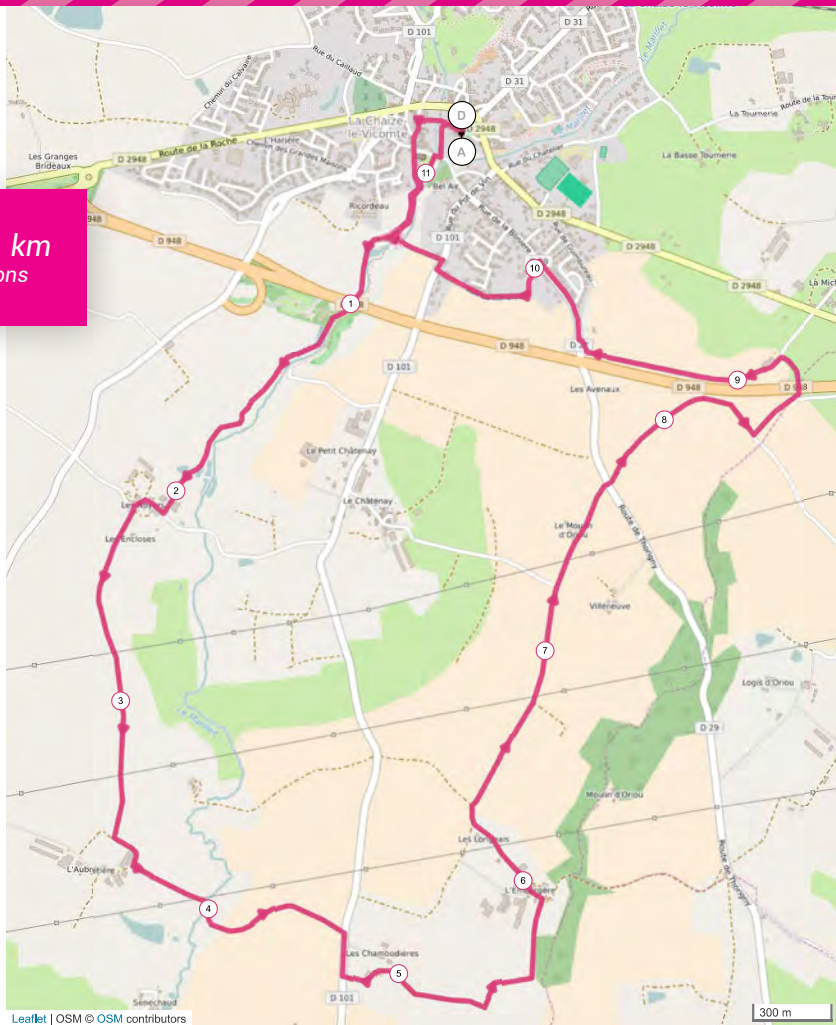
Altitude maximale : 95 m

Dénivelé + : 86 m

Dénivelé - : 86 m

DISTANCE : 11,311 km
Praticable en toutes saisons

Zoom
centre-bourg





Sentier du Noyer

Couleur du balisage :
ROSE

Durée : 3h00

Longueur : 11,3 km

PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS

Départ

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE

Admirer les vieilles maisons :

- A l'angle de la place du Champ-de-Foire et de la place Saint-Jean, maison de 1537, de style gothique flamboyant, avec flammèches encadrant les fenêtres, têtes de personnages sur linteau et à l'angle de la maison.

- La maison Jeanneton date de 1825. Son toit en carène de navire inversée est couvert de tuiles en écailles. Elle est construite, à l'emplacement de l'église Saint-Jean démolie en 1821.

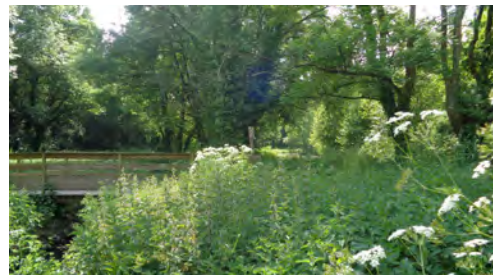
Descendre vers les Basses-Prisons et admirer **la tour du vieux château**. Emprunter la rue étroite du Pont Boisseau. Prendre à gauche rue de la Coudraie puis rue



de l'Eglise. Place Saint-Nicolas, se dresse la magnifique **église datant du XI^{ème} siècle**, passer devant le porche et descendre vers la **Vallée Verte**. Longer le ruisseau du Marillet, passer sous la 4 voies et cheminer jusqu'au village des Noyers.

Dans le village, prendre à droite puis à gauche le chemin conduisant au village de L'Aubretière. Après avoir longé à votre droite les bâtiments d'exploitation, prendre à gauche le chemin qui descend vers le **Marillet** que l'on franchit à gué ou sur la passerelle en bois.

Arriver sur la D 101, tourner à droite, et à 200 mètres prendre la 2^{ème} à gauche « Les Chambodières ». Au bout du village, emprunter le



chemin qui se rétrécit sous un tunnel de verdure et descendre le chemin creux, passage humide à certaines périodes.

Traverser le village de L'Embergère, s'engager à droite sur le chemin qui longe une haie brise-vent.

Après le hameau du Moulin d'Oriou, traverser la D 29 et continuer sur le sentier bordé d'arbres.

Passer sous le pont autoroutier, puis, à gauche le longer la 4 voies. Au Carrefour routier avec la D29, se diriger vers le bourg par la rue

de La Blinière. Emprunter la 1^{ère} à gauche, rue du Gandrillon, puis suivre le chemin de terre jusqu'à la D101. Prendre à droite et aussitôt à gauche le chemin conduisant à la Vallée Verte.

Suivre le Marillet en direction du bourg. Prendre à droite le cheminement qui longe le mur en pierre **jusqu'au chevet de l'église** au niveau de l'ancien chœur. Rejoindre la place du Champ-de-Foire en longeant les remparts des Basses-Prisons.





Sentier du Marronnier

Altitude minimale : 56 m

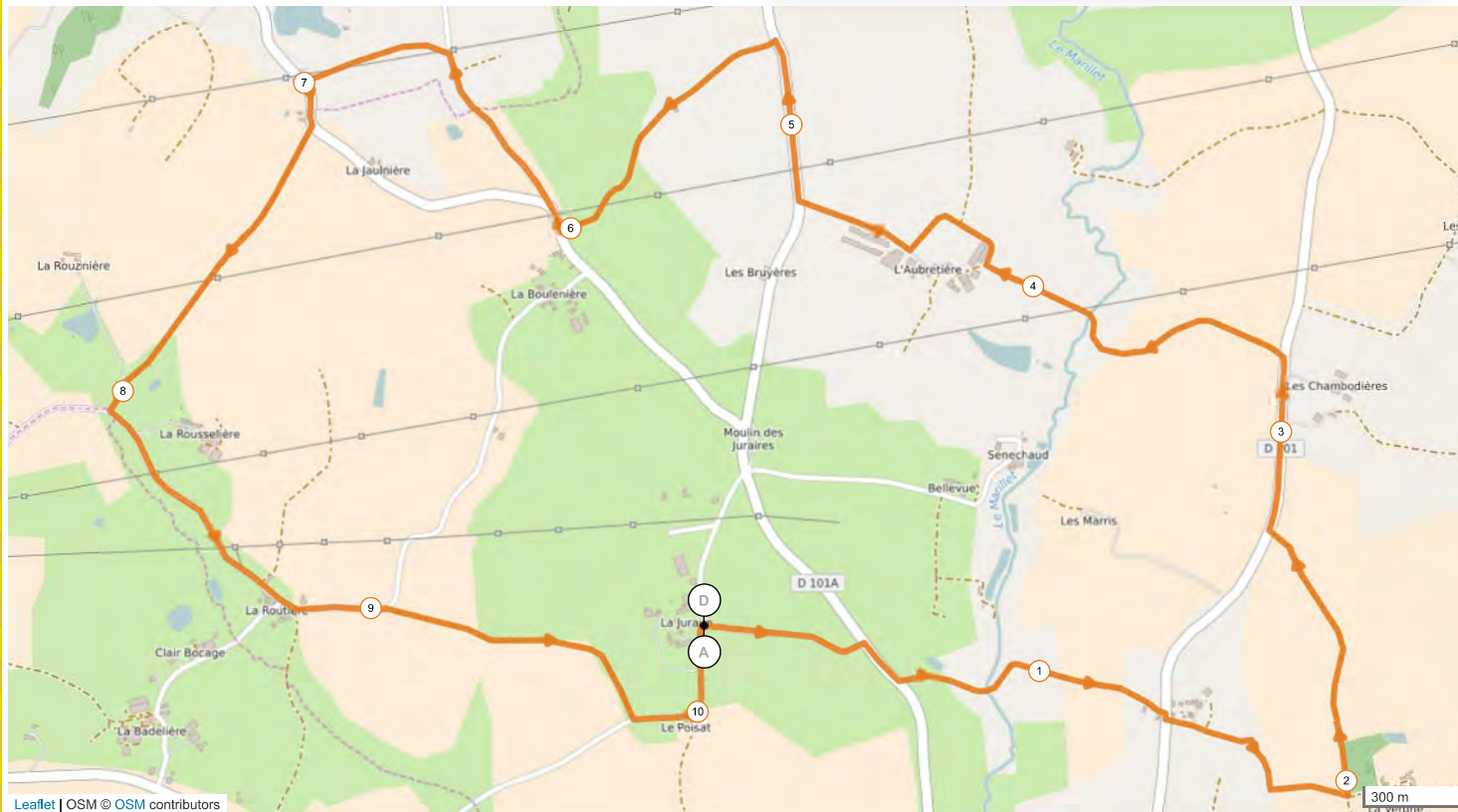
Altitude maximale : 83 m

Dénivelé + : 90 m

Dénivelé - : 90 m

DISTANCE : 10,3 km

Praticable en toutes saisons





Sentier du Marronnier

Couleur du balisage :
JAUNE

Durée : 2h30

Longueur : 10,3 km

PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS

Départ

LOGIS DES JURAIRES

...typique avec les restes d'une tour d'angle. On atteint **Le Logis des Juraires** en prenant la D101A, « Axe La Chaize-le-Vicomte – La Limouzinière ». Venant de La Roche-sur-Yon, au rond-point d'entrée dans la Zone Industrielle de la Folie Sud prendre la direction de La Limouzinière, Saint Florent des Bois jusqu'au village des Juraires.

Ce sentier permet de faire un vaste circuit **en pleine campagne**, essentiellement sur l'ancienne commune de **La Limouzinière** sur des chemins pour la plupart bien ombragés et parfois assez pentus.

Prendre l'allée en face du manoir



pour rejoindre la départementale D101A. Suivre la route à droite puis prendre à gauche le premier chemin pentu qui traverse **le Marillet que l'on peut franchir à gué ou au moyen d'une passerelle en bois**. Remonter jusqu'au village de La Charentonnaire.

Traverser la RD 101 et prendre en face le sentier qui, après une petite boucle, permet de découvrir le lieu-dit « La Vergne-Gestin ». Cette demeure appartenait à Henri Baudry d'Asson, chef républicain ; elle a été habitée par la femme du Général Caillaud, Divisionnaire de Charette.

Rejoindre la départementale D101 et la suivre jusqu'au village des Chambaudières. Prendre le chemin à gauche qui franchit à



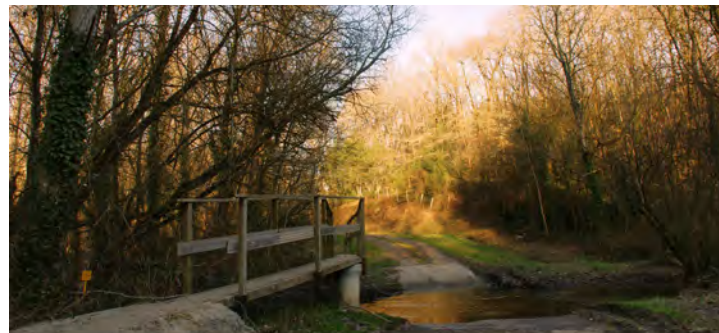
nouveau le Marillet, à gué ou sur une passerelle en bois, et remonter jusqu'au village de L'Aubretière.

Après avoir longé à votre gauche les bâtiments agricoles, prendre à droite, suivre la route et rejoindre la D101A. Au carrefour prendre à droite, suivre la route sur 300 m. Tourner à gauche, emprunter le chemin de La Martinière.

Au carrefour prendre à droite, suivre la route sur 50 m et prolonger par

le chemin pour rejoindre le village de La Blanchardière. Prendre à gauche à nouveau la D101A et s'engager à droite sur un long chemin qui ramène sur la route communale ; prendre à gauche en direction du village de La Routière.

Après avoir passé le village, quitter la route et prendre en face un chemin qui ramène au village des Juraires.





Sentier du Prunelier

Altitude minimale : 82 m

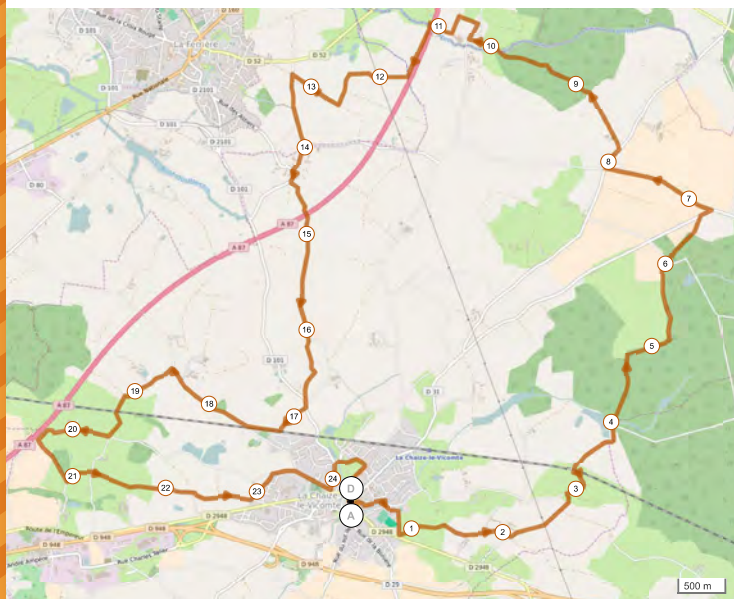
Altitude maximale : 108 m

Dénivelé + : 95 m

Dénivelé - : 95 m

DISTANCE : 25 km

Praticable en toutes saisons





Sentier du Prunelier

Couleur du balisage :
ORANGE

Durée : variable

Longueur : **25 km**

**CIRCUIT BALISÉ
POUR LES VÉLOS**

Départ

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE

Admirer les vieilles maisons :

- A l'angle de la place du Champ-de-Foire et de la place Saint-Jean, maison de 1537, de style gothique flamboyant, avec flammèches encadrant les fenêtres, **têtes de personnages sur linteau et à l'angle de la maison.**

- **La maison Jeanneton** date de 1825. Son toit en carène de navire inversé est couvert de tuiles en écailles. Elle est construite, à l'emplacement de l'église Saint-Jean démolie en 1821.

Descendre en direction de la rue des Frères Payraudeau. Au stop,

prendre à gauche et aussitôt à droite prendre la rue du Chenil qui se transforme rapidement en chemin. Longer le restaurant scolaire et rejoindre le terrain de tennis. Descendre à droite et franchir le petit pont sur le Marillet. Remarquer à droite l'**Hôtel à Insectes**, projet du CME. Traverser le parking de la salle du Moulin Rouge et prendre à droite à hauteur du cirque. Juste avant la route nationale, au niveau du garage du Moulin Rouge, prendre à gauche le chemin de terre.

Prendre la route en direction du Châtelier. Au carrefour routier, prendre à droite. Traverser la voie ferrée. Poursuivre en direction de la **forêt de La Chaize** jusqu'à la D 31. Prendre la route sur 100m à droite, vers La Grande-Barre,



puis au carrefour, à gauche, vers Le Bois-aux-Moines. Traverser le village et à la sortie, prendre à gauche puis à droite en direction du Manoir. A l'entrée du bois (privé) prendre le chemin à gauche et traverser la forêt jusqu'à la sortie, au niveau du village de La Maison Neuve (commune de La Ferrière).

Contourner par la droite le village de La Galerie, passer sous l'autoroute et prendre à gauche pour rejoindre Les Astiers. Traverser ce village puis, à la sortie, s'engager sur le chemin qui franchit l'autoroute. A son terme, après avoir longé une vigne à gauche, rejoindre la D101. Partir vers la gauche et emprunter aussitôt à droite la route qui arrive à la voie ferrée.

ATTENTION, LA TRAVERSÉE DE LA ROUTE DE LA FERRIÈRE EST DANGEREUSE.

Poursuivre tout droit et prendre ensuite (à gauche) la direction du village de La Porte. Après 600m,

obliquer à gauche sur le chemin herbeux. Franchir la voie ferrée.

ATTENTION PASSAGE À NIVEAU NON GARDÉ !

Continuer le chemin jusqu'à l'intersection et prendre à droite la route qui va rejoindre l'autoroute. La longer sur une centaine de mètres puis prendre à gauche. A l'intersection, remonter vers la gauche et poursuivre tout droit jusqu'au village des Granges-Brideaux. A l'approche du bourg, prendre le chemin à gauche puis au bout à droite. Emprunter ensuite la rue du Caillaud. Un détour à gauche permet d'atteindre le « Point Central de la Vendée ».

Revenir rue du Caillaud ; au stop, tourner à gauche rue du Guignageau. Au lavoir prendre le **chemin de terre qui longe le haut mur de pierre du Gué-Lignageau** puis la rue de la Lande jusqu'à l'intersection avec la rue de la Pierre-Plate et rejoindre la place du Champ-de-Foire.



Sentier du Cœur de Vendée

DISTANCE : 3,3 km
Praticable en toutes saisons
NON BALISÉ





Sentier du Cœur de Vendée

Départ

PARKING RUE DU SOUVENIR, LE LONG DU CIMETIÈRE.

Traverser la rue du Caillaud, rejoindre le Point Central de la Vendée.

Ce circuit est jalonné de panneaux préparés par les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour valoriser notre commune.

En quittant le Point Central, à votre gauche puis à droite, prendre la rue de l'Armistice. Traverser le rond-point du Lavoir. Admirer le lavoir **1**.

Prendre le chemin de La Lande ; au carrefour, continuer tout droit par le chemin creux **2** qui traverse la rue du Relais de Poste et rejoint la rue de la Gare. Traverser et continuer en face pour atteindre la rue du Marillet.

Continuer et prendre à droite à travers l'espace vert du lotissement du Marillet jusqu'à la salle omnisport de l'Epaud. Longer la salle à gauche pour atteindre la Vallée des Impériales **3**. Suivre le cours du Marillet et rejoindre la rue des Frères Payraudeau au niveau de la place de l'Etang Pinou.

Se diriger à droite vers le centre du bourg et prendre à gauche la



Couleur du balisage :
NON BALISÉ

Durée : 1H30

Longueur : 3,3 km

PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS



rue du Champ-de-Foire, vue sur les anciens remparts. Rejoindre la place du Champ-de-Foire **4**, vue sur la place Saint Jean.

Descendre à gauche et prendre la rue des Basses Prisons **5**. Longer les remparts du château des vicomtes de Thouars et remonter à gauche la rue du Terrier de l'Héaut **6**.

Faire demi-tour et monter vers le chevet de l'église **7**. Traverser la place Saint-Nicolas ; passer devant le porche de l'église : vue sur l'accès à la Vallée Verte **8**.

Revenir sur ses pas et prendre la rue de Virecourt ; rejoindre la mairie.



Passer derrière la mairie vers l'accès au Musée Ornithologique Charles Payraudeau **9** et au-delà vers la rue des Poètes et l'aire de jeux **10** au bout de l'Espace des Grand'Maisons.

Continuer vers l'allée du Plessis pour rejoindre la rue des Frères Payraudeau et traverser face à l'EHPAD, Espace Payraudeau **11**.

Revenir au parking par le sentier qui longe la rue des Frères Payraudeau, puis à gauche rue du Souvenir.





Circuit Tour de Bourg

Ce circuit, de 9 km, permet de faire le tour du bourg en traversant ou contournant ses nouveaux quartiers.

Partir de la place du Champ-de-Foire. Longer le Marillet, près de l'école privée Saint-Joseph et du restaurant scolaire.

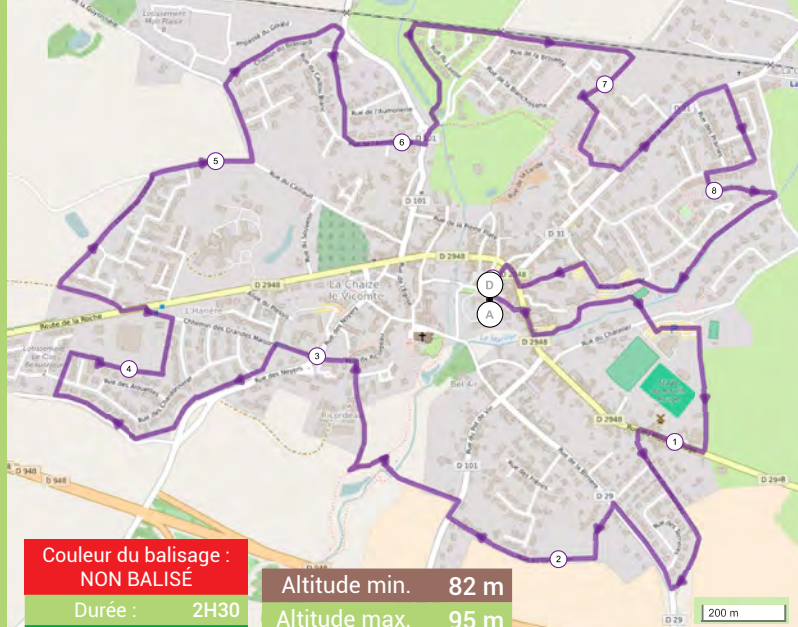
Par **une passerelle**, rejoindre la salle du Moulin Rouge et contourner les terrains de foot. Rejoindre la rue du Moulin Rouge. Contourner le lotissement des Terrières et rejoindre la rue de la Blinière. Prendre à gauche pour contourner le lotissement du Pré-Renard et rejoindre La Parisière.



Prendre la rue de Pot-de-Vin et à gauche descendre vers la Vallée Verte. Remonter la **Butte de Ricordeau**. Arriver à la rue des Noyers. Traverser pour contourner le lotissement des Grand'Maisons.

Traverser la rue des Frères Payraudeau. Prendre la rue des Aquarelles pour contourner le lotissement, puis rejoindre la rue du Caillaud. Revenir à gauche puis à droite prendre le chemin arboré entre le lotissement Monplaisir et le lotissement du Caillou.

Au bout du chemin, revenir à droite entre le lotissement Le Clos des 3 Cornières et le lotissement de l'Aumônerie. Prendre la rue de l'Armistice jusqu'au rond-point du Lavoir. Descendre vers le lavoir, longer le bassin d'orage et



Couleur du balisage :
NON BALISÉ

Durée : **2H30**

Longueur : **9 km**

**PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS**

Altitude min. **82 m**

Altitude max. **95 m**

Dénivelé + : **38 m**

Dénivelé - : **38 m**

la voie ferrée pour contourner le lotissement Le Gué-Lignageau.

Traverser le lotissement des Hyacinthes et rejoindre la rue de la Gare par le chemin creux. Remonter à gauche la rue de la gare et prendre à droite entre le lotissement du Puits et des Vergers.

Traverser le lotissement du Pont Bardon et rejoindre la vallée du

Marillet. Suivre le **Marillet** jusqu'à la rue du Chenil. Traverser la rue des Frères Payraudeau pour rejoindre la place du Champ-de-Foire.





Sentier sur les Traces La loutre



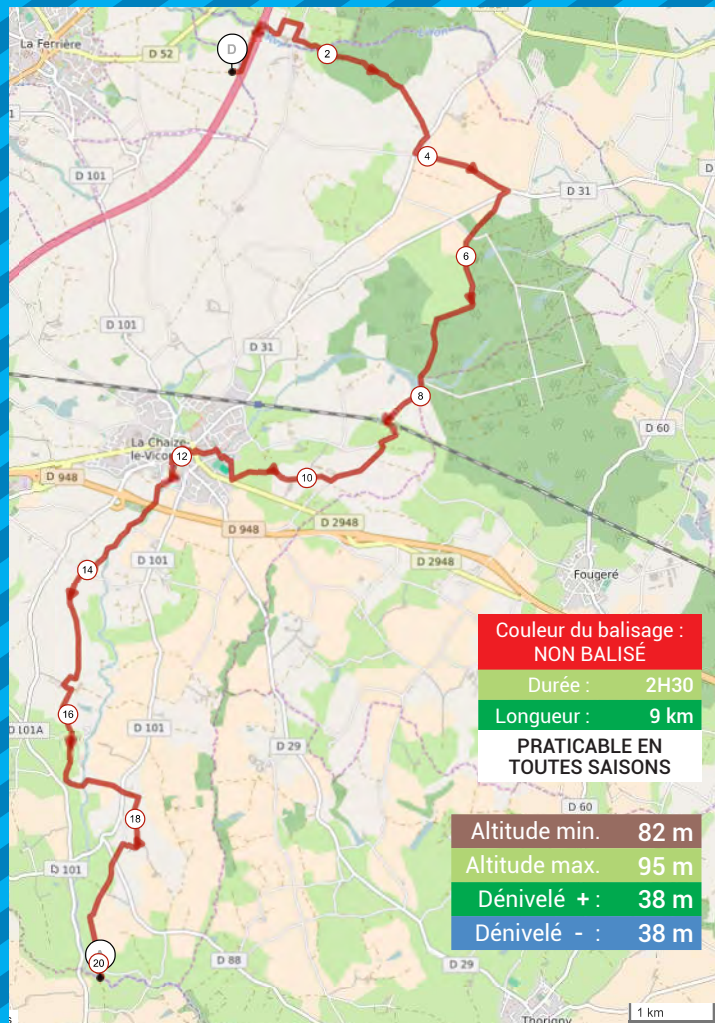
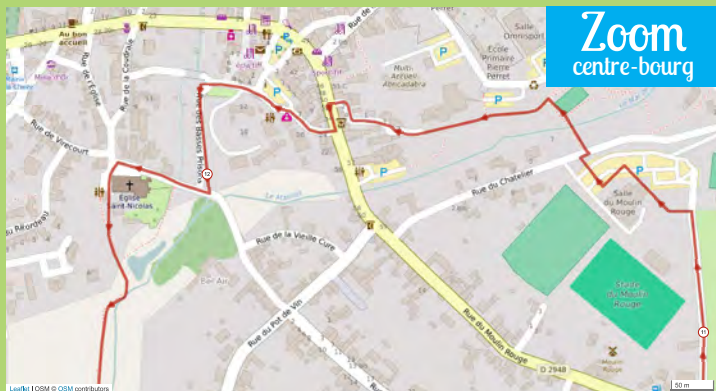
Ce sentier est balisé pour quatre jours de randonnée. Le départ et l'arrivée se font devant le haras à La Roche-sur-Yon. Boucle en pays yonnais de 80 km. Traversée de la commune de La Chaize-le-Vicomte du nord au sud, sur 20 km.

Le long de ce sentier, découvrir deux ponts mégalithiques sur le Marillet :

- au niveau du village de La Gandouinière, prendre à droite, pour atteindre, à 300 m, le Pont de La Limouzinière, restauré en 2012,



- plus loin, juste avant la limite avec la commune de Rives de l'Yon, traverser le Marillet sur le Pont des Chevaliers, restauré en 2016.





Circuit touristique du Vieux Bourg

Altitude minimale : 84 m

Altitude maximale : 89 m

Dénivelé + : 11 m

Dénivelé - : 11 m

DISTANCE : 2,7 km

*Praticable en toutes saisons
NON BALISÉ*

Départ

DÉPART PLACE
DU CHAMP-DE-FOIRE.

Admirer les vieilles maisons :

- À l'angle de la place du Champ-de-Foire et de la place Saint-Jean, maison de 1537, de style gothique flamboyant, avec flammèches encadrant les fenêtres, **têtes de personnages sur linteau** et à l'angle de la maison.

- **La maison Jeanneton** date de 1825. Son toit en carène de navire inversée est couvert de tuiles en écailles. Elle est construite, à l'emplacement de l'église Saint-Jean démolie en 1821.



(suite page 32)





Circuit touristique du Vieux Bourg

(suite)



Tour d'angle des Basses-Prisons, longer les anciens **remparts du château** des vicomtes de Thouars. Belle vue sur les ruines du chœur de l'église romane.

Prendre le **rue pittoresque du Terrier-de-l'Hérait**. À gauche, «**La Maison des Terrasses**», construite au XIX^{ème} siècle, à l'emplacement du château des vicomtes de Thouars, à droite «**Bel Air**», maison



des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} remaniée au XIX^{ème} siècle avec sa tour carrée. (Demeures privées, ne se visitent pas)

Au carrefour regarder en haut à droite «l'Image» de la vierge qui a donné son nom à la maison à l'angle droit des rues du Terrier-de-l'Hérait et de Pot-de-Vin.

À l'angle opposé, le Calvaire, date de la mission de 1843, restauré pour la dernière fois en 2006.

Descendre la rue de Pot-de-Vin. Au carrefour, en face, la demeure du Marillet date du début du XX^{ème} siècle. Prendre à gauche la rue des Frères Payraudeau

Franchir le **pont des Doves**, anciennes doves du château, encore visibles à gauche. Du pont, vue sur les anciennes fortifications du château. Sur la droite, l'étang Pinou est devenu un parking.

Couleur du balisage :
NON BALISÉ

Durée : 2H00

Longueur : 2,75 km

PRATICABLE EN
TOUTES SAISONS



Prendre à gauche pour traverser la place du Champ-de-Foire, et prendre en face la rue du Champ de Foire vers la place Monseigneur Lusseau : deux vieilles maisons, l'une de 1830 (lindeau de porte) et l'autre à la façade du début du XVI^{ème} siècle, restaurée.

Continuer à droite par la rue du Champ-de-Foire et traverser la rue des Frères Payraudeau pour descendre en face la rue de la Pierre-Blanche. Remarquer sur la gauche, une maison à étage avec une fenêtre à meneau, XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle.

Prendre à gauche la rue de la Pierre-Plate jusqu'à la maison du Gué sur Le Lignageau. Sur le lindeau de la fenêtre, lire l'inscription «La Maison du Gué faite en 1782».

Prendre le chemin de La Lande qui longe les murs du château. Au carrefour, à droite, remarquer le chemin creux.

Poursuivre jusqu'au **lavoir communal**, construit en 1872. Il est alimenté par la source de l'**Aumô-**



nerie à l'eau «miraculeuse».

Au rond-point, à gauche, suivre la rue du Guignageau et à gauche la rue de la Pierre-Plate, longeant les murs du Gué Lignageau. A gauche une maison du XVI^{ème} siècle a servi de mairie au début du XIX^{ème} siècle.

Tourner à droite rue du Four, restaurée, avec caniveau central ; rejoindre la rue des Frères Payraudeau ; prendre à droite puis à gauche la rue de l'Eglise, puis immédiatement à droite, la rue des Tanneries. Ce quartier était celui des tanneurs qui utilisaient l'eau du ruisseau.

Emprunter la rue des Noyers qui conduit à la mairie, ancienne



Circuit touristique du Vieux Bourg

(suite)



école de filles construite en 1875 avec le legs Payraudeau.

Derrière la mairie, au 1^{er} étage, visiter le **musée ornithologique qui présente la collection du naturaliste vicomtais, Benjamin-Charles Payraudeau.**

Revenir devant la mairie et prendre à gauche la **rue de Virecourt**, typique, avec magnifique vue sur la façade de l'église. Arriver place

Saint-Nicolas pour une visite de l'**église romane**, construite au XI^{ème} siècle. Remarquer la masse imposante de cet édifice construit en granit ; la façade occidentale typiquement de style poitevin ; l'intérieur avec deux étages de vitraux largement ouverts, un dans la nef centrale et un dans les collatéraux, donnant un éclairage exceptionnel pour un édifice roman ; les chapiteaux sculptés dans un calcaire provenant de la région de Sainte-Hermine.

De la place Saint-Nicolas, reprendre la rue de l'Eglise, puis la rue de la Coudraie et descendre la ruelle du **Pont-Boisseau**, petit pont de pierre voûté, qui enjambe Le Lignageau.

Arriver place du Champ de Foire.



Conseils aux randonneurs



Respectez la nature, la rivière et ses abords.



Certains sentiers passent à côté de cultures : respectez le travail des agriculteurs.



Respectez les propriétés privées.



Ne faites pas de feu, ne fumez pas en sous-bois.



N'abandonnez aucun débris ou objet sur le sentier.



Tenez votre chien en laisse à proximité des habitations, des exploitations agricoles, des troupeaux, des réserves de chasse.



Signalez au plus tôt à la mairie, toute difficulté rencontrée sur le parcours (obstacles, défaut de balisage...) ou au Comité départemental des sentiers pédestres, au moyen de la fiche Eco-veille disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

Merci